

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1972 8 août 2012

# **SOMMAIRE**

3 Si Re Holding S.A 94656	SRG Spain Investments S.à r.l 94654
Allseas Finance S.A 94646	Stemper S.A94640
Alter Domus Group S.à r.l 94646	Stena Drilling International 94638
Aqua Finance S.A	STRB Investments I S.à r.l 94638
<b>Dynamic Shelter S.A </b>	Summer Investment S.à r.l 94629
Luxembourg Financial Group Asset Mana-	Summer Investment S.à r.l 94629
gement S.A94637	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl
Revigor	94629
RIC French Properties Partnership II S.A.	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl
94610	94637
RIC French Properties Partnership II S.A.	Tapis Hertz S.à r.l94653
94615	TASI Luxembourg Holding Company S.à
RIC French Properties Partnership II S.A.	r.l
94616	Tax & Consulting Services94647
RIC French Properties Partnership II S.A.	Tax & Consulting Services94647
RM Trading Lux S.A	Tax & Consulting Services94647
Samtora (Luxembourg) S.à r.l 94617	Terrabon Participations S.A 94642
Sarissa S.à r.l	Topco I CHF, S.à r.l 94646
Schaulein S.A	Topco III, S.à r.l94647
Schroedinger Inv. S.A	Topco I, S.à r.l 94646
Sensoye SA	Tosca Instruments S.à r.l 94640
Sensoye SA	Tosca Instruments S.à r.l 94642
Sensoye SA	TPG Esch S.à r.l94654
Serv-Elec S.à r.l	TPG (Lux) Mey S.à r.l
Sewati S.à r.l	TPG Merl S.à r.l94654
Shire Luxembourg S.à r.l	TPG TM V, S.à r.l 94638
<u> </u>	Trinugraha Capital94653
Shop2Download S.à r.l	ULT (Union Luxembourgeoise du Touris-
Silly-Boulogne Investment S.à r.l	me) S.à r.l
	Vinala Holding S.ASPF94638
Snow Crystal	Vinz, s.à r.l
Société Européenne de Participation Financière et d'Investissement S.A 94639	V Plus S.A
Société Hôtelière du Senior Hôtel R.R.	World Fine Chemicals S.à r.l94654
d'Echternach SA94646	YNVENYTYS S.A
Solid Grund A.G	ZapFi International S.A 94656
SRG Poland Investments S.à r.l 94640	



## Revigor, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R.C.S. Luxembourg B 85.272.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. Référence de publication: 2012084672/10.

(120119433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# RIC French Properties Partnership II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084673/10.

(120119056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Dynamic Shelter S.A., Société Anonyme Unipersonnelle, (anc. Schaulein S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 138.005.

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SCHAULEIN S.A.", avec siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1222 du 20 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 138.005.

L'assemblée est présidée par Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Zsolt RENDETZKI, administrateur de société, demeurant à Paris (France).

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

# Ordre du jour:

- 1. Adaptation de la forme juridique de la société à celle d'une société anonyme unipersonnelle.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de huit cent vingt mille euros (EUR 820.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,00) à huit cent cinquante-trois mille euros (EUR 853.000,00), par la création et l'émission de huit mille deux cents (8.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en nature.

Souscription et libération des actions nouvelles

3. Modification de la dénomination sociale de "SCHAULEIN S.A." en "Dynamic Shelter S.A.".



## 4. Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de donner à la société la forme juridique d'une société anonyme unipersonnelle.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent vingt mille euros (EUR 820.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,00) à huit cent cinquante-trois mille euros (EUR 853.000,00), par la création et l'émission de huit mille deux cents (8.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu Monsieur Zsolt RENDETZKI, prénommé,

qui déclare souscrire huit mille deux cents (8.200) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée par un apport en nature consistant en huit cent vingt mille (820.000) parts sociales de "ZR INTERNATIONAL", société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 37, rue Davioud, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 528 458 235.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 20 juin 2012, dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir la société "FPS Audit S.à r.l.", représentée par Monsieur Patrick SGANZERLA, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire pour un montant total de EUR 820 000,00 et qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie pour un montant total de EUR 820 000,00 représenté par 8 200 actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de "SCHAULEIN S.A." en "Dynamic Shelter S.A.".

#### Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

## "Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Dynamic Shelter S.A.".

# Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

## Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à huit cent cinquante-trois mille euros (EUR 853.000,00), représenté par huit mille cinq cent trente (8.530) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** Si et aussi longtemps que les titres de la société font l'objet d'un démembrement en nue-propriété et usufruit, les droits et obligations attachés respectivement aux actions en usufruit et en nue-propriété se répartissent comme suit entre usufruitier et nu-propriétaire:

#### a) Quant à l'usufruitier:

L'usufruitier a droit aux fruits de l'action, c'est-à-dire aux dividendes.

Il exerce le droit de vote dans les assemblées générales ordinaires.

L'usufruitier ne pourra disposer librement des titres dont il a l'usufruit et cela même avec engagement de restitution.

L'usufruitier ne peut ni aliéner ni céder son droit d'usufruit à titre onéreux ou gratuit pour quelque cause que ce soit.

Il ne peut pas donner son droit en garantie ou constituer un usufruit sur son propre droit d'usufruit.

Le droit d'usufruit des actions de la société est insaisissable.

b) Quant au nu-propriétaire:

Le nu-propriétaire a seul la qualité de détenteur des actions et exerce toute prérogative attachée à cette qualité.

A ce titre, il bénéficie notamment:

- du droit aux distributions de réserves et de sommes assimilées telles que les primes d'émission et de fusion,
- du droit au remboursement du nominal des actions,
- du droit au boni de liquidation,
- du droit préférentiel de souscription,
- du droit de vote dans les assemblées extraordinaires.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

## **Administration - Surveillance**

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.



Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

- Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.
- Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.



Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

#### **Assemblées**

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à quatorze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.
  - Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Disposition générale

**Art. 25.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, Z. Rendetzki, E. Schlesser.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29410. Reçu soixante-quinze euros (75, €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084008/254.

(120117992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

# RIC French Properties Partnership II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084674/10.

(120119062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.665.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSOYE S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2012084714/11.

(120119176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Serv-Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 152.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084718/10.

(120119609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Snow Crystal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.981.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084721/9.

(120119668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.665.

Les comptes annuels au 30/09/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SENSOYE S.A Société Anonyme

Référence de publication: 2012084715/11.

(120119177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.665.

Les comptes annuels au 30/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSOYE S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2012084716/11.

(120119178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Sirtes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 43.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084720/10.

(120119098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## RIC French Properties Partnership II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084675/10.

(120119063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# RIC French Properties Partnership II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084676/10.

(120119069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# RM Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 76.485.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012084677/10.

(120119770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.



# Samtora (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchese Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samtora (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2012084688/10.

(120119005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Sewati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.977.

## **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Odemar Holding S.à r.l., a limited liability company (Société a responsabilité Limitée), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg registered in the Luxembourg trade register under the number B 96668, here represented by Sébastien Pecheux, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

Wambleeska S.à r.l., a limited liability company (Société a responsabilité Limitée), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg trade register, here also represented by Sébastien Pecheux, private employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on June 27, 2012.

Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

# Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Sewati S.à r.l."

## Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

#### Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights



through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

- 3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.
- 3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.
  - 3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:
- 3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;
- 3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;
- 3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and
- 3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of twelve euros and fifty cent (EUR 12.50-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.



The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

#### Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.



A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other

company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or Is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage In business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder (s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

# Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the



proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

#### Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may

also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- **Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- **Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.



**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

## Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Odemar Hoding S.à r.l., prenamed,	500 shares
Wambleeska S.à r.l., prenamed	500 shares
Total shares:	1,000 shares

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

# Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

## Resolution of the Shareholders taken unanimously First resolution

The shareholders resolved to establish the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## Second resolution

The shareholders resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs Bogers, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Julien François, born on June 18, 1976, in Messancy in Belgium residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **Powers**

The appearing person, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerc and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg soussigné

# **ONT COMPARU:**

Odemar Holding S.à r.l., une société a responsabilité limitée, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96668, ici représenté par Sébastien Pecheux, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L – 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sou seing privé.

Wambleeska S.à r.l., une société a responsabilité limitée, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ici également représenté par Sébastien Pecheux, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 27 juin 2012,

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elle ont arrêté les statuts comme suit:

# Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1** er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Sewati S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

## Art. 3. Objet.

- 3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.
- 3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.
- 3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.
  - 3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- 3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;



- 3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et
- 3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de douze euro cinquante cent (EUR 12,50-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.



## Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.



Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

# Chapitre IV. - Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.



Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.



# Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été établis par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Odemar Hoding S.à r.l., précitée,	500 parts
Wambleeska S.à r.l., précitée	500 parts
Total parts sociales:	1.000 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions des associés prises à l'unanimité

#### Première résolution

Les associés ont décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Les associés ont décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- M. Julien François, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### **Pouvoirs**

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: Sébastien Pecheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 juin 2012. LAC / 2012 / 30157. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083983/650.

(120118274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

## Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 24.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012. Référence de publication: 2012084690/10.

(120119125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Shop2Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 130.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084691/10.

(120119304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Summer Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084699/10.

(120119127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 11.985.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084701/10.

(120119566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Summer Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.002.

Les comptes annuels pour la période du 21 août 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084700/11.

(120119128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## ULT (Union Luxembourgeoise du Tourisme) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084773/10.

(120119345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Silly-Boulogne Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 168.420.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1) DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116 983 ("Dewnos Investments"),

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 25 <sup>th</sup> , 2012.

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 ("Baupost A-3"), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318552

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on June  $25^{th}$ , 2012.

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 ("Baupost B-3"), registered the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318553

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on June 25 <sup>th</sup> , 2012.

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 ("Baupost C-3"), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318558

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on June 25  $^{\rm th}$ , 2012.

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 ("Baupost BVII-3"), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318578

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on June 25 <sup>th</sup> , 2012.

6) Studio Boulogne TE S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157 359 ("Studio Boulogne TE"),

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 25 <sup>th</sup> , 2012.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of SILLY-BOULOGNE INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 168 420 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 18 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1451 of 11 June 2012. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The general meeting of partners is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

#### Agenda:

- 1. Creation of two classes of shares, the class A shares and the class B shares, and conversion of the existing shares in class A shares and class B shares:
  - 2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
  - 3. Amendment of article 17 of the articles of association of the Company;
  - 4. Creation of a Title VII, "Title VII. Definition" following the Articles 19 the articles of association of the Company.
  - 5. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting of partners decides to create two classes of shares, the class A shares and the class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), each and to convert the existing shares of the Company as follows:

- sixty-nine thousand two hundred fifty (69,250) shares held by Baupost A-3 are converted into sixty-nine thousand two hundred fifty (69,250) class A shares;
- twenty-three thousand two hundred fifty (23,250) shares held by Baupost B-3 are converted into twenty-three thousand two hundred fifty (23,250) class A shares;
- one hundred forty thousand seven hundred fifty (140,750) shares held by Baupost C-3 are converted into one hundred forty thousand seven hundred fifty (140,750) class A shares;
- ninety-seven thousand three hundred seventy-five (97,375) shares held by Baupost BVII-3 are converted into ninety-seven thousand three hundred seventy-five (97,375) class A shares;
- seven hundred ninety-four thousand three hundred seventy-five (794,375) shares held by Studio Boulogne TE are converted into seven hundred ninety-four thousand three hundred seventy-five (794,375) class A shares; and
- one hundred twenty-five thousand (125,000) shares held by Dewnos Investments are converted into one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares.

## Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of partners decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one million one hundred and twenty-five thousand (1,125,000) class A shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests."

## Third resolution

The general meeting of partners decides to amend article 17 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) as follows:

- 1. first, the class A shares and class B shares, will received hundred percent (100%) of the distributions pro rata their participations, until each Partner has received, pursuant to this article 17.1, an aggregate amount equal to the sum of the Partner Investment made by such Partner to the Company and such Partner's Investment Hedge;
- 2. second, the class A shares and class B shares will receive hundred percent (100%) of the distributions pro rata their participations, until the holders of the class A shares have received each, pursuant to this article 17.2, an IRR of ten percent (10%);



- 3. third, the class A shares and class B shares will receive eighty percent (80%) of the distributions pro rata their participations and the class B shares will also receive twenty percent (20%) of the distributions, until the holders of the class A shares have received each, pursuant to this article 17.3, an IRR of eighteen (18%);
- 4. thereafter, the Class A Shares and Class B Shares will receive seventy percent (70%) of the distributions pro rata their participations and the class B shares will also receive thirty percent (30%) of the distributions. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:
- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which is the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles."

#### Fourth resolution

The general meeting of partners decides to create a Title VII, "Title VII. - Definition" following the Articles 19 the articles of association of the Company.

As a consequence, Title VII. - Definition of the articles of association of the Company shall read as follows:

#### "Title VII. - Definition

Unless otherwise specified, capitalized terms used in clause 17 of these Articles of Association shall have the meaning set forth below,

Affiliate means, with respect to any Person, any other Person controlling, controlled by, or under common control with, such Person. For purposes of this definition, (a) the term "control" means, when used with respect to any Person, the power to direct the management and policies of such Person, directly or indirectly, whether as an officer or director, through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, (b) the terms "controlling" and "controlled" have correlative meanings and (c) the Asset Manager is an Affiliate of the Minority Partner.

Articles of Association shall mean the articles of association of the Company as amended from time to time.

Asset Manager means Obélisque Immobilier, a French société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue des Colonnes, 75002 Paris, registered at the registration authority under number R.C.S. Paris 391 198 884.

Company shall have the meaning set forth in Article 1 of the Articles of Association;

Company Loan means (a) any loan to the Company or any Subsidiary made, purchased or guaranteed by a Partner or by an Affiliate of a Partner and (b) any interest held by a Partner or by an Affiliate of a Partner in any loan referred to in clause (a).

CPECs means any convertible preferred equity certificates issued from time to time by the Company or any Subsidiary and purchased by the Partners; provided, however, that the Partners' respective ownership percentages of the CPECs shall at all times equal their respective ownership percentages of Shares.

Deposit means any deposit, pledge or guarantee made by a Partner in connection with any Third Party Loan to the Company or any Subsidiary and any accrued interest thereon;

Investment Hedge means, with respect to any Partner, an amount equal to one percent (1%) of the total value of such Partner's Partner Investment; provided, however, that, for the purposes of this determination, the amount specified in section (i) F of the definition of Partner Investment shall be excluded.

IRR means, with respect to any Partner, an internal rate of return, calculated using the XIRR function in Microsoft Excel, equal to the applicable percentage per annum on the aggregate amount of the Partner Investment and Investment Hedge of such Partner, commencing on the date of such Partner's first purchase of equity, extension of credit or deposit of funds constituting a Partner Investment, and taking into account the timing and amounts of all distributions (other than in respect of Company Loans) made by the Company or any Subsidiary and all contributions or other payments towards such Partner's Investment Hedge.

Majority Partners means the holders of the class A shares, or if the holders of the class A shares no longer holds a majority of the outstanding Shares, any other Persons holding, singly or collectively, more than fifty percent (50%) of the outstanding Shares.

Minority Partner means the holders of the class B shares.

Other Investment means any equity, debt or other interest in or obligation of the Company or any Subsidiary other than the Shares, CPECs, Company Loans or Deposits.

Person means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, trust, organization, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

Profit Hedge means any instrument purchased by any Partner to hedge currency on the profits of such Partner resulting from its investment in the Company, once such profits have been reasonably determined.



Project means a commercial or residential real estate project located in France, acquired or developed, or proposed to be acquired or developed, by the Company or a Subsidiary, requiring an investment of at least thirty million euro (€ 30,000,000) in debt and equity capital (including, without limitation, any Company Loans or funding through the issuance of CPECs).

Partner means any partner of the Company;

Partner Investment means (i) with respect to any Partner, the current aggregate sum of all equity investments, loans and guarantees, if any, made by such Partner directly in the Company and any Subsidiary, including (A) the total purchase price of all Shares held by such Partner, (B) the aggregate outstanding principal amount of any Company Loans made, purchased or guaranteed by such Partner, (C) the total purchase price of all CPECs held by such Partner (but not any unpaid accrued interest generated by such CPECs and allocated to the Company's share premium), (D) the total amount of any outstanding Deposits of such Partner, (E) the total amount of Other Investments of such Partner and (F) the out-of-pocket cost to such Partner of purchasing any Profit Hedge intended to cover expected profits and (ii) where applicable, the interests in connection with the sums referred to in item (i) (including, without limitation, all Shares and CPECs owned or held by such Partner).

Subsidiary means (i) Boulogne Studios EURL, a French entreprise unipersonelle à responsabilité Limitée, having its registered office at 4, rue des colonnes, 75002 Paris and registered with the registration authority under number R.C.S. Paris 752 014 266, and (ii) any other Person of which one hundred percent (100%) of the equity interests are held, directly or indirectly, by the Company, which has been established to own a Project and has been organized pursuant to an operating agreement or corporate charter document approved by the Majority Partners.

Shares means the class A shares and class B shares issued, from time to time, by the Company.

Third Party Loan means any loan to the Company or a Subsidiary made by a third party to, and in accordance with, any shareholders' agreements which may have been concluded with respect to the Company from time to time."

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant la soussignée Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 983 («Dewnos Investments»),

dûment représentée par M. Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2012 à Luxembourg.

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 («Baupost A-3»), inscrite au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318552;

dûment représentée par M. Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2012 à Boston.

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 («Baupost B-3»), inscrite au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318553;

dûment représentée par M. Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2012 à Boston.

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 («Baupost C-3»), inscrite au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318558;

dûment représentée par M. Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2012 à Boston.



5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 («Baupost BVII-3»), inscrite au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318578;

dûment représentée par M. Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2012 à Boston.

6) Studio Boulogne TE S.à r.l., une société soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 359 («Studio Boulogne TE»),

dûment représentée par M. Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2012 à Luxembourg.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'acter qu'ils sont tous les associés de SILLY-BOULOGNE INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 420 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1451 du 11 juin 2012. Les statuts n'ont été modifiés depuis.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

#### Ordre du jour:

- 1. Création de deux catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B;
- 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
- 3. Modification de l'article 17 des statuts de la Société;
- 4. Création d'un titre VII. "Titre VII. Définition" suivant l'article 19 des statuts de la Société;
- 5. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01), chacune, et de convertir les parts sociales existantes de la Société tel que suit:

- soixante-neuf mille deux cent cinquante (69.250) parts sociales détenues par Baupost A-3 sont converties en soixante-neuf mille deux cent cinquante (69.250) parts sociales de catégorie A;
- vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250) parts sociales détenues par Baupost B-3 sont converties en vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250) parts sociales de catégorie A;
- cent quarante mille sept cent cinquante (140.750) parts sociales détenues par Baupost C-3 sont converties en cent quarante mille sept cent cinquante (140.750) parts sociales de catégorie A;
- quatre-vingt-dix-sept mille trois cent soixante-quinze (97.375) parts sociales détenues par Baupost BVII-3 sont converties en quatre-vingt-dix-sept mille trois cent soixante-quinze (97.375) parts sociales de catégorie A;
- sept cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze (794.375) parts sociales détenues par Studio Boulogne TE sont converties en sept cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze (794.375) parts sociales de catégorie A;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales détenues par Dewnos Investments sont converties en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01).

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.»



#### Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante

« **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé un montant égal à cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés de la manière suivante:

- 1. premièrement, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B recevront cent pour cent (100%) des distributions au pro rata de leur participation jusqu'à ce que chaque Associé ait reçu, en vertu de cet article 17.1, un montant total égal à la somme de l'Investissement d'Associé fait par cet Associé à la Société et de l'Investissement de Couverture de cet Associé;
- 2. deuxièmement, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B recevront cent pour cent (100%) des distributions au pro rata de leur participation, jusqu'à ce que chaque détenteur de parts sociales de catégorie A ait reçu, en vertu de cet article 17.2, un IRR de dix pour cent (10%);
- 3. troisièmement, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B recevront quatre-vingt pour cent (80%) des distributions au pro rata de leur participation et les parts sociales de catégorie B recevront également vingt pour cent (20%) des distributions, jusqu'à ce que chaque détenteur de parts sociales de catégorie A ait reçu, en vertu de cet article 17.3, un IRR de dix-huit pour cent (18%);
- 4. enfin, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B recevront soixante-dix pour cent (70%) des distributions au pro rata de leur participation et les parts sociales de catégorie B recevront également trente pour cent (30%) des distributions.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer un Titre VII. "Titre VII. - Définition" à la suite de l'article 19 des statuts de la Société.

En conséquence, le Titre VII. - Définition des statuts de la Société aura la teneur suivante:

#### «Titre VII. - Définition

A moins qu'il n'en soit disposé autrement, les termes en majuscules utilisés dans l'article 17 de ces Statuts auront la signification suivante:

Affilié(e) désigne, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne détenant, détenue par, ou sous le contrôle commun de cette Personne.

Pour les besoins de cette définition, (a) le terme "détenir" signifie, quand il est utilisé pour une Personne quelconque, le pouvoir de commander la gestion et la politique de cette Personne, directement ou indirectement, en tant responsable ou administrateur, par la détention de titres ayant un droit de vote, par contrat ou autrement, (b) les termes "détenant" et "détenu" ont des significations corrélatives et (c) le Gérant des Actifs est un Affilié de l'Associé Minoritaire.

Associé désigne tout associé de la Société.

Associé Majoritaire désigne les détenteurs des parts sociales de catégorie A, ou si les détenteurs des parts sociales de catégorie A ne détiennent plus la majorité des Parts Sociales en circulation, toute autre Personnes détendant, seul ou collectivement, plus de cinquante pourcent (50%) des Parts Sociales en circulation.

Associé Minoritaire désigne les détenteurs des parts sociales de catégorie B.

Autre Investissement désigne tout titre, créance ou tout autre intérêt ou obligation de la Société ou d'une Filiale autre que les Parts Sociales, CPECs, Prêts d'Associé ou Dépôts.

Couverture de Bénéfice désigne tout instrument acquis par tout Associé afin de couvrir un risque de change sur les bénéfices de cet Associé résultant de son investissement dans la Société, dès lors que ces bénéfices auront été raisonnablement déterminés.

CPECs désigne tout certificat de titres préférentiels convertibles en parts sociales émis au fil du temps par la Société ou toute Filiale et acheté par les Associés; à condition, cependant, que les pourcentages de détentions de CPECs des Associés soient égaux, en toutes circonstances, à leurs pourcentages respectifs de détentions des Parts Sociales.



Dépôt désigne tout dépôt, nantissement ou garantie donné par un Associé au titre de tout Prêt de Tiers fait à la Société ou Filiale ainsi que tout intérêt y relatif.

Filiale désigne (i) Boulogne Studios EURL, une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue des colonnes, 75002 Paris, immatriculé auprès de l'autorité d'enregistrement sous le numéro R.C.S. Paris 752 014 266 et (ii) toute autre Personne dont cent pourcent (100%) des titres sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, qui a été constitué pour détenir un Projet et qui a été organisé conformément à un contrat d'exploitation ou une charte d'entreprise approuvée par l'Associé Majoritaire.

Gérant des Actifs désigne Obélisque Immobilier, une société à responsabilité limitée française, ayant son siège social au 4, rue des colonnes, 75002 Paris, immatriculé auprès de l'autorité d'enregistrement sous le numéro R.C.S. Paris 391 198 884.

Investissement d'Associé désigne (i) à l'égard de tout Associé, la somme totale actuelle correspondant à tous les investissements sur les titres, les prêts et garanties, le cas échéant, faits par cet Associé directement dans la Société et par toute Filiale, en ce inclus (A) le prix d'achat total de toutes les Parts Sociales détenues par cet Associé, (B) le montant total principal restant dû au titre des Prêts d'Associés accordés, achetés ou garantis par cet Associé, (C) le prix d'achat total de tout CPECs détenus par cet Associé (à l'exclusion des intérêts cumulés non payés produits par ces CPECs et alloués au compte d'émission de la Société), (D) le montant total de tous les Dépôts en cours faits par cet Associé, (E) le montant total correspondant aux Autres Investissements de l'Associé et (F) les frais accessoires incombant à cet Associé au titre de l'achat d'une Couverture de Bénéfice destinée à couvrir les bénéfices prévus et (ii) si applicable, les intérêts au titre des sommes dont il est fait référence dans la section (i) (y compris, et sans être limité à ce qui suit, toutes les Parts Sociales et CPECs appartenants ou détenus par cet Associé).

Investissement de Couverture désigne, à l'égard de tout Associé, un montant égal à un pourcent (1%) de la valeur total de l'Investissement d'Associé de cet Associé; sous réserve toutefois de l'exclusion, aux fins de cette détermination, du montant spécifié dans la section (i) F de la définition de l'Investissement d'Associé.

IRR désigne, à l'égard de tout Associé, un taux de rendement interne, calculé au moyen de la fonction XIRR de Microsoft Excel, égal au pourcentage applicable par an cumulé, sur l'Investissement d'Associé et l'Investissement de Couverture de cet Associé, à partir de la date à laquelle cet Associé a effectué sa première acquisition de titres, extension de crédit ou dépôt des fonds constitutifs d'un Investissement d'Associé, en tenant compte du calendrier et des montants de toutes les distributions (autre qu'eu égard aux Prêts d'Associé) faits par la Société ou toute Affilié(e) et tous les apports ou les paiements envers cet Investissement de Couverture de cet Associé.

Parts Sociales désigne les parts sociales de catégorie A et de catégorie B émises, au fil du temps, par la Société.

Personne désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, coentreprise, société à responsabilité limitée, société par actions ou autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, société en nom collectif, entité d'affaires ou gouvernement ou toute agence gouvernementale ou ses subdivisions politiques.

Prêt d'Associé désigne (a) tout prêt consenti à la Société ou toute Filiale, acheté ou garanti par un Associé ou par une Société Affiliée d'un Associé et (b) tout intérêt détenu par un Associé ou par une Société Affiliée d'un Associé dans tout prêt tel que désigné par la clause (a).

Prêt de Tiers désigne tout prêt consenti à la Société ou toute Filiale par un tiers à, et conformément à, tout pacte d'Associé qui a pu être conclu à l'égard de la Société, au fil du temps.

Projet désigne un projet immobilier commercial ou résidentiel situé en France, acquis ou développé, ou en vue de son acquisition ou de son développement, par la Société ou une Filiale, nécessitant un investissement d'au moins trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) en dettes ou fonds propres (incluant, et sans être limité à tout Prêt d'Associés ou financement via l'émission de CPECs).

Société a la signification définie dans l'article 1 des Statuts.

Statuts désigne les statuts de la Société, tel que modifié au fil du temps.

# Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Burin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. LAC/2012/29793. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084014/376.

(120117985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

## Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 25.304.499,99.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084702/10.

(120119736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Sarissa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012084708/10.

(120119789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Schroedinger Inv. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084709/9.

(120119110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise et le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.07.2012.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Référence de publication: 2012084772/12.

(120119503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# V Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



#### L'AGENT DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2012084774/10.

(120119222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Stena Drilling International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084734/9.

(120119517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## STRB Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.659.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084737/9.

(120119584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## TPG TM V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 17.982,68.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG TM V, S.à r.l.

Référence de publication: 2012084767/10.

(120119757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Vinz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.425.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084783/10.

(120119554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Vinala Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour VINALA HOLDING S.A.-SPF Société Anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial Signatures Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012084782/14.

(120119596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

#### SEPFI, Société Européenne de Participation Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.875.

# DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-neuvième jour de juin.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### A COMPARU:

Esco Investment Limited, une Limited Company de droit anglais, enregistrée au Companies House (UK) sous le numéro 5168002, avec siège social au Norfolk House 31 st , St. James's Square SW1Y 4JR Londres,

ici représentée par Monsieur Mathieu Vacher, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A. en abrégé SEPFI, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41875 a été constituée suivant acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 39 du 27 janvier 1993 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 988 du 5 octobre 2004.

- 2- que le capital social de la Société s'élève à EUR 2.530.986,69 (deux millions cinq cent trente mille neuf cent quatrevingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.
- 3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L–1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467; que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
- 4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- 6 que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.
- 7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

8- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.



9- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire. Signé: Mathieu Vacher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 juillet 2012. LAC / 2012 / 30599. Reçu 75.-e

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084027/64.

(120117744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

#### Solid Grund A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 47.461.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084726/10.

(120119088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Stemper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 32.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084733/10.

(120119590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Tosca Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084751/9.

(120119658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# SRG Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 150.091.

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-first day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"SRG Global, Inc.", a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered offices in US-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street,

represented here by Mrs. Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 14 June 2012,



which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declared to be the sole shareholder of "SRG Poland Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 7 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 148 on 25 January 2010, modified by deed of the undersigned notary on 14 September 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2446 on 12 November 2010, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 150,091.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

#### First resolution:

The sole shareholder resolves to amend the statutory authority to sign and to amend consequently the third paragraph of article 12 of the articles of incorporation, which will from now on have the following wording:

" Art. 12. (third paragraph). In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the company will be bound by the sole signature of one manager or by the joint signatures of two managers, except for the sale and purchase of assets exceeding the sum of ten million euro (EUR 10,000,000.00), for which the joint signatures of two managers will be needed."

#### Second resolution:

The sole shareholder resolves to accept the resignation of all the current managers of the company and resolves to grant them discharge for the execution of their mandates from the date of their nominations until the present date.

#### Third resolution:

The sole shareholder resolves to appoint for an indefinite period, the following persons as new managers of the company in replacement of the resigning managers:

- Mr. Kevin William BAIRD, manager, born on 9 December 1961 in Pittsburgh, Pennsylvania (United States of America), residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- Mr. Wolfgang Walter REIFENRÖTHER, manager, born on 11 February 1957 in Gebhardshain (Germany), residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le vingt-et-un juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

#### A comparu:

"SRG Global, Inc.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à USA-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de "SRG Poland Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 148 du 25 janvier 2010, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2446 du 12 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 150.091.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution:

L'associée unique décide de modifier le régime de signature statutaire et de modifier conséquemment le troisième alinéa de l'article 12 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:



" Art. 12. (troisième alinéa). En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature conjointe de deux gérants, sauf pour la vente et l'acquisition des actifs dépassant le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,00), pour lesquels la signature conjointe de deux gérants sera nécessaire."

#### Deuxième résolution:

L'associée unique décide d'accepter les démissions de tous les gérants actuels de la société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société en remplacement des gérants démissionnaires:

- Monsieur Kevin William BAIRD, gérant, né le 9 décembre 1961 à Pittsburgh, Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- Monsieur Wolfgang Walter REIFENRÖTHER, gérant, né le 11 février 1957 à Gebhardshain (Allemagne), demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: LAC / 2012 / 29404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084036/93.

(120118014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

# Tosca Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084752/9.

(120119680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Terrabon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.964.

# **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendzwölf, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

WAGNER IMMOBILIEN DEUTSCHLAND S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2557 Luxemburg, 9, rue Robert Stümper, eingetragen im Handelsregister Luxemburgs unter Sektion B Nummer 166611, hier vertreten durch Herrn Thierry Hellers, Wirtschaftsberater, mit beruflicher Anschrift in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Vorbenannte Partei, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.



# Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"TERRABON PARTICIPATIONS S.A.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwertung dieser Beteiligungen. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Erschliessung, die Verwaltung und Verwertung von Immobilien jeglicher Art im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft kann ihre Immobilien mit Hypotheken belasten. Die Gesellschaft ist befugt, Anleihen (Obligationen), Pfandbriefe oder ähnliche Schuldverschreibungen zu schaffen und auszugeben. Des weiteren ist die Gesellschaft befugt, den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit zu gewährleisten.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte wie auch sämtliche Transaktionen mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck anknüpfen oder diesen begünstigen oder fördern können.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

## Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der "einziger Verwalter" genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.



Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters
- **Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

# Geschäftsjahr - Generalversammlung

- Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.
- Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.



Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monats Juni um 15 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

## Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

# Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

## Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

#### Kapitalzeichnung

Die gesamten dreihundertzehn (310) Aktien wurden durch WAGNER IMMOBILIEN DEUTSCHLAND S.A., vorgenannt, gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

# Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
  - 2.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Aloyse Wagner, maître-électricien, geboren in Luxemburg am 24. August 1954, mit beruflicher Anschrift in L-2557 Luxemburg, 9, rue Robert Stümper.

- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:
- G.T. EXPERTS-COMPTABLES Sàrl, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 121.917.
- 4.- Die Mandate des einzigen Verwalters und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2017.
  - 5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:
  - L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

# Bevollmächtigung

Der Erschienene, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Der Notar hat der Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Thierry Hellers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 juillet 2012. LAC / 2012 / 31760. Reçu 75.- €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Juli 2012.

Référence de publication: 2012084056/175.

(120117924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.



# Topco I CHF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: CHF 331.704,60.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Topco I CHF, S.à r.l.

Référence de publication: 2012084747/10.

(120119753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Topco I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Topco I, S.à r.l.

Référence de publication: 2012084748/10.

(120118977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Allseas Finance S.A., Société Anonyme.

## Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.778.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Damien Nussbaum

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2012084844/12.

(120120172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

# Société Hôtelière du Senior Hôtel R.R. d'Echternach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6448 Echternach, 9, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 96.109.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084724/9.

(120119044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 36.600.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.555.

Les comptes annuels pour la période du 20 avril 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084845/11.

(120120249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

# Tax & Consulting Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, rue Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.630.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084759/10.

(120119523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Tax & Consulting Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, rue Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.630.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084760/10.

(120119524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## Tax & Consulting Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, rue Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.630.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084761/10.

(120119525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Topco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 19.481,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Topco III, S.à r.l.

Référence de publication: 2012084749/10.

(120119754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# TASI Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.980.

# **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg. has appeared:



TASI Holdings, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), with office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Division of Corporations by the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3698561,

hereby represented by Me Aldwin Dekkers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on June 20, 2012;

The said power of attorney, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, whether movable or immovable, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of investments and the administration, control and development thereof.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may issue notes, bonds or other debt securities or otherwise create, incur, assume, refinance or guarantee any debt, pledge, mortgage or other obligation.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of "TASI Luxembourg Holding Company S.à r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

# B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

# C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed at least of one "Class A Manager" and at least one "Class B Manager", who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.



The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

## D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

## E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

- Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.
- Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

# F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares by TASI Holdings, Inc., aforementioned.

The twelve thousand five hundred (12,500) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

# Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.



#### Valuation and Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

## Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
- Ernest John Goffena, chief financial officer, born on April 4, 1958, in St. Mary's, Ohio (U.S.A.), professionally residing at 5551 Dry Fork Road, Cleves, Ohio 45002-9733, United States of America, as Class A manager of the Company;
- David Huberfield, chief executive officer, born on February 20, 1949, in London (United Kingdom), professionally residing at 5551 Dry Fork Road, Cleves, Ohio 45002-9733, United States of America, as Class A manager of the Company; and
- Antonella Graziano, private employee, born on 20 January 1966 in Orvieto (Italy), professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, as Class B manager of the Company.

#### Powers

The appearing person, does hereby grant power to any clerc and/or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED, is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil douze, le vingt-neuvième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

#### a comparu:

TASI Holdings, Inc., une "corporation" constituée conformément aux lois de l'État du Delaware (Etats-Unis), avec siège au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Division of Corporations» par le «Secretary of State» de l'État de Delaware sous le numéro 3698561,

ici représentée par Me Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a constitué les statuts comme suite:

# A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements mobiliers ou immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs des investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



La Société pourra émettre des obligations ou autres instruments de dettes ou encore souscrire, assumer, refinancer, ou garantir toute dette, engagement, hypothèque ou toute autre obligation.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «TASI Luxembourg Holding Company S.à r.l.»
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

# **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** La Société ne reconnait qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Administration et Gérance

**Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un «Gérant de Classe A» et au moins un «Gérant de Classe B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.

- Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son(leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société. II(s) n'est(sont) responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.
- **Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.



**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

## E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

# F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par TASI Holdings, Inc., susmentionnée.

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

# Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

#### Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi à 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg; et
- 2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
- Ernest John Goffena, chief financial officer, avocat, né le 4 avril 1958, à St. Mary's, Ohio (Etats-Unis), résidant professionnellement à 5551 Dry Fork Road, Cleves, Ohio 45002-9733, États-Unis de l'Amérique, en tant que gérant de Classe A de la Société;
- David Huberfield, chief executive officer, né le 20 février 1949, à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement à 5551 Dry Fork Road, Cleves, Ohio 45002-9733, États-Unis de l'Amérique, en tant que gérant de Classe A de la Société: et
- Antonella Graziano, employée privée, né le 20 janvier 1966, à Orvieto (Italie), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg en tant que gérant de Classe B de la Société.

# Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aldwin Dekkers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 juillet 2012. LAC / 2012 / 30598. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084053/274.

(120118284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

# Trinugraha Capital, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 160.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trinugraha Capital

Référence de publication: 2012084754/10.

(120119756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Tapis Hertz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.298.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084758/10.

(120119237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## TPG (Lux) Mey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG (Lux) Mey S.à r.l.

Référence de publication: 2012084764/10.

(120119755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.791.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012084849/13.

(120121008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.



## TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 162.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Esch S.à r.l.

Référence de publication: 2012084765/10.

(120118974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

#### TPG Merl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 716.476,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 160.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Merl S.à r.l.

Référence de publication: 2012084766/10.

(120118973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## World Fine Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 4.957.870,50.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 65.057.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012084796/12.

(120119286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# SRG Spain Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 150.077.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

«SRG Global, Inc.», a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered offices in US-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street,

represented here by Mrs. Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 14 June 2012,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as stated above, declared to be the sole shareholder of "SRG Spain Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 7 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 148 on 25 January 2010, modified by deed of the undersigned notary on 14 September 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2430 on 11 November 2010, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 150.077.



The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to amend the statutory authority to sign and to amend consequently the third paragraph of article 12 of the articles of incorporation, which will from now on have the following wording:

"Art. 12. (third paragraph). In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the company will be bound by the sole signature of one manager or by the joint signatures of two managers, except for the sale and purchase of assets exceeding the sum of ten million euro (EUR 10,000,000.00), for which the joint signatures of two managers will be needed."

#### Second resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of all the current managers of the company and resolves to grant them discharge for the execution of their mandates from the date of their nominations until the present date.

## Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint for an indefinite period, the following persons as new managers of the company in replacement of the resigning managers:

- Mr. Kevin William BAIRD, manager, born on 9 December 1961 in Pittsburgh, Pennsylvania (United States of America), residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- Mr. Wolfgang Walter REIFENRÖTHER, manager, born on 11 February 1957 in Gebhardshain (Germany), residing professionally in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

#### A comparu:

«SRG Global, Inc.», une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à USA-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2012,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de «SRG Spain Investments S.à r.l.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 148 du 25 janvier 2010, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2430 du 11 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 150.077.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide de modifier le régime de signature statutaire et de modifier conséquemment le troisième alinéa de l'article 12 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. (troisième alinéa).** En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature conjointe de deux gérants, sauf pour la vente et l'acquisition des actifs dépassant le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,00), pour lesquels la signature conjointe de deux gérants sera nécessaire.»

# Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions de tous les gérants actuels de la société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société en remplacement des gérants démissionnaires:

- Monsieur Kevin William BAIRD, gérant, né le 9 décembre 1961 à Pittsburgh, Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- Monsieur Wolfgang Walter REIFENRÖTHER, gérant, né le 11 février 1957 à Gebhardshain (Allemagne), demeurant professionnellement à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29405. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084038/91.

(120118015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

## YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084797/9.

(120119336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

# ZapFi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 163.788.

Le bilan au 31.12.2011 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084798/9.

(120118840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

## 3 Si Re Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 165.160.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

3SI RE HOLDING S.A.

Société anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2012084801/13.

(120118943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck